



**DECISION DU MAIRE  
PRISE PAR DELEGATION  
N° 2022-88**

**OBJET : Avenant n°2 au marché 2018-22 de conception graphique, mise en page et impression de supports de communication pour la commune de Beaumont - Lot n°2 : Impression**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAUMONT**

**Vu** l'article L. 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** ensemble les articles L. 2123-1, L. 2113-10 et R. 2123-1 du Code de la Commande Publique concernant la procédure adaptée,

**Vu** l'article R. 2194-5 du Code de la Commande publique relatif aux modifications contractuelles à raison de circonstances imprévisibles au moment de la conclusion d'un marché public,

**Vu** ensemble les articles R. 2194-3 et R. 2194-4 précisant les modalités d'application des dispositions réglementaires susmentionnées ;

**Vu** la délibération en date du 28 juillet 2020 n°2020.03.01 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre du point n°4 de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en ce qui concerne la souscription des marchés,

**Vu** la décision municipale n°2018-154 portant autorisation de Monsieur le Maire de conclure le Lot n°2 : Impression du marché 2018-22 « Conception graphique, mise en page et impression de supports de communication pour la commune de Beaumont » avec la société DECOMBAT SAS dont le siège social est 25 rue Georges Charpak, Zone des Montels III, à Cébazat (63118), pour un minimum annuel de 12 000 € HT et un maximum annuel de 20 000 € HT ;

**Considérant** que, par un courrier du 24 mai 2022, la société DECOMBAT a sollicité la revalorisation exceptionnelle des tarifs de l'accord-cadre en cours d'exécution, et qu'au renfort de sa demande, elle produit plusieurs courriers de notification d'augmentation de prix émanant de ses fournisseurs de matières premières tout au long de l'année 2021 ;

**Considérant** que, suite à une demande de précisions émises par la commune de Beaumont, la société Decombat a communiqué une construction de prix traduisant une très forte augmentation du poste matières premières dans les prestations objet du contrat ;

**Considérant** par ailleurs que l'indice de prix de production de l'industrie française de papier et de carton (Base 100 en 2015 – Identifiant 010534136) a évolué de 111,2 (janvier 2019) à 149,6 (mai 2022), et que l'indice des prix de la pâte à papier à l'importation (Base 100 en 2010 - Identifiant 010600341) a augmenté sur la même période de 127,5 à 190,8 ;

**Considérant** que la modification contractuelle envisagée a pour objet la revalorisation exceptionnelle des tarifs mentionnés au bordereau des prix unitaires de l'accord-cadre ;

**Considérant** que le montant maximum initial attribué au contrat n'est pas modifié par l'avenant ;

## DECIDE

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché n°2018-21 relatif à l'ajout d'une nouvelle prestation au CCTP avec la société DECOMBAT SAS dont le siège social est 25 rue Georges Charpak, Zone des Montels III, à Cébazat (63118).

**ARTICLE 2 :** Les tarifs du Bordereau des prix unitaires sont modifiés de la façon suivante :

REF	Supports de communication	Nb d'exemplaires au numéro	Prestations attendues	Caractéristiques techniques	Nombre de pages	PVHT	TVA	PV TTC
1	Revue communale d'information « Beaumont notre Ville »	6700	Impression Façonnage Livraison par carton	Format 21x29.7 Impression recto/verso en quadrichromie sur papier 135g Brochure piquée à la française	20+4	2546,00	10%	2800,60
2	Supplément guide pratique	8000		Format 21x29.7 Impression recto/verso en quadrichromie sur papier 135g Brochure piquée à la française	60+4	4454,00		4899,40
<b>Sous-total</b>						<b>7000,00</b>		<b>7700,00</b>
3	PSE Supplément Vive la rentrée	2500	Impression Façonnage Livraison par carton	Format 14.8x21 Impression recto/verso en quadrichromie sur papier 135g Brochure piquée à la française	8+4	527	20	632,40
4	PSE A4 indépendant à insérer dans le bulletin	6700		Impression R/V A4 indépendant	R/V	528		633,6
5	PSE Flyer	1000		Format A5 Quadri R/V Papier 135g couché moderne ½ mat	R/V	122		146,40
6	PSE Trait d'union (journal interne des agents municipaux)	200		Livret A5 fermé et agrafé, en quadrichromie sur papier 135g	12	251		301,20
<b>Total</b>						<b>8428,00</b>		<b>9382,00</b>

Envoyé en préfecture le 19/07/2022

Reçu en préfecture le 19/07/2022

Affiché le

ID : 063-216300327-20220719-MPMD20220719\_04-AU

**ARTICLE 3 :** L'exécution des nouveaux tarifs portés au bordereau des prix unitaires s'effectuera dans les conditions stipulées dans les autres pièces contractuelles du marché, qui demeurent inchangées.

**ARTICLE 4 :** La présente décision fera l'objet d'une transmission au contrôle de légalité, d'un affichage à la porte de la Mairie et sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

A Beaumont, le 12 juillet 2022

Le Maire



Jean-Paul CUZIN

PUBLIEE OU NOTIFIEE LE :